



Non fumeuse enceinte victime du tabagisme passif au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 13 juin 2009

Bonjour,

Je suis salariée d'une petite société de 10 personnes. Je suis la seule à être non-fumeur et de plus, je suis enceinte. Mon patron fume dans son bureau et quand il pleut à l'extérieur tout le monde fume dans son bureau... Bref son bureau est un vrai fumoir, je ne supporte plus cette situation.

Que dois-je faire ?

Réponse :

Vous devez demander à l'inspection du travail de constater, voire réprimer, mais en tout état de cause faire cesser l'infraction.

Dans l'idéal, accompagnez votre demande d'une attestation de votre médecin précisant que vous devez éviter les ambiances enfumées.

Si l'inspection du travail refuse d'intervenir, vous pouvez exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi

N'omettez pas de nous tenir informés des suites qui seront données à votre requête